



CLASSIQUES
GARNIER

« Résumés », in AURELL (Martin), SASSIER (Yves) (dir.), *Autour de Philippe Auguste*, p. 215-217

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-06740-5.p.0215](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-06740-5.p.0215)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2017. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

RÉSUMÉS

Yves SASSIER, « L'héritage paternel. Bilan négatif, mitigé, positif? »

Le règne de Louis VII, souvent considéré comme terne, voire calamiteux comparé à ceux de son père et de son glorieux fils, a en de multiples domaines – retour en force de la paix du roi, retour de certains parmi les plus grands dans les assemblées royales, lente ouverture de l'entourage royal aux détenteurs de nouveaux savoirs, utilisation de techniques juridiques et de concepts politiques nouveaux – préparé les mutations du règne suivant et l'essor monarchique des siècles futurs.

Martin AURELL, « Philippe Auguste et les Plantagenêt »

Philippe Auguste est le fossoyeur de l'Empire Plantagenêt, grâce aux moyens militaires, financiers et administratifs accrus sous son règne. Mais sa politique envers la maison d'Anjou est aussi avisée. Si ses légistes savent user du droit féodal pour l'entériner sur le plan juridique, sa propre habilité pour jouer de l'amitié et de l'inimitié avec les Plantagenêt, des stratégies matrimoniales ou de la révolte aristocratique explique largement sa victoire.

Olivier HANNE, « La papauté face à Philippe Auguste, à travers les registres des lettres pontificales »

Plusieurs sujets opposent Philippe Auguste et la papauté : mariage royal, élections épiscopales, lutte contre l'hérésie. Sa personnalité ne facilite pas les accommodements, surtout avec Innocent III (1198-1216). Pourtant, entre 1191 et 1227, les lettres pontificales présentent positivement le roi, sa responsabilité et son éminente dignité, avec de légères inflexions de Célestin III à Honorius III. Le roi apparaît toujours comme un souverain à part et mieux aimé que les autres.

Xavier HÉLARY, « Les ressources militaires de Philippe Auguste »

Philippe Auguste n'a pas les moyens humains ni fiscaux de mener de longues campagnes. Il préfère des expéditions brèves, y compris à la croisade qu'il a quittée avant l'heure. Sa bureaucratie en hausse lui permet certes de lister les membres de son armée, qui reste cependant composée par le noyau dur et permanent des fidèles de sa cour, auxquels s'ajoutent sporadiquement les grands vassaux avec leur ost. En son sein, les mercenaires et les milices communales jouent encore un rôle discret.

Luc GUÉRAUD, « Administrer le Poitou au temps de Philippe Auguste. Le sénéchal en Poitou (XII^e-XIII^e siècles) »

Les Plantagenêts essayent de faire du sénéchal l'agent de la centralisation administrative pour contrôler le Poitou. À partir de Jean Sans Terre, il devient une institution et non plus un officier domestique. Il faut percevoir le sénéchal comme l'agent d'une déconcentration administrative soumis au contrôle hiérarchique du roi. Le choix des hommes et leur action laissent penser que le résultat est en partie un échec, la noblesse poitevine continuant elle-même à mener ses affaires.

Elisabeth CARPENTIER et Georges PON, « Relecture de Rigord »

Selon Rigord, les épithètes *christianissimus* et *augustus* définissent le roi Philippe. « Très chrétien » ne renvoie pas à sa piété, mais à la fonction royale de protection des églises et de la paix. En employant *Augustus*, Rigord se réfère au modèle impérial romain, qu'il a connu par les *Étymologies* (IX, 16) d'Isidore : le Sénat a conféré le titre d'*Augustus* à Octavien-César qui « avait augmenté le territoire ». La fin de son règne a largement justifié l'attribution de ce surnom.

Catalina GIRBEA, « Culture littéraire à la cour de Philippe Auguste »

Contrairement à l'idée reçue selon laquelle la cour de Philippe Auguste a longtemps ignoré le mécénat littéraire, à la différence des brillants voisins Plantagenêt, son entourage proche, et en particulier ses oncles, stimulent ou commanditent de nombreuses œuvres littéraires. Dans la première phase du règne, Guillaume de Champagne et les siens promeuvent un modèle littéraire

à tendance pro-hellènes, pour laisser la place après la troisième croisade à un tournant religieux de la fiction.

Olivier DESCAMPS, « L'essor des droits savants à l'époque de Philippe Auguste »

L'essor des droits savants à l'époque de Philippe Auguste est notable. En plein développement, les universités sont le vecteur d'une culture juridique commune. La France est un pôle majeur et Orléans pour le droit romain comme Paris pour le droit canonique s'imposent comme des centres de formation incontournables. Le travail doctrinal est utilisé dans les chancelleries et les entourages royaux pour justifier des prétentions politiques.

Thierry DUTOUR, « L'engagement civique et l'idéal de la prudence (XIII^e-XIV^e siècles) »

Le prudence apparaît dans les écrits de la pratique dès qu'ils sont rédigés en langue vulgaire. Il inspire une confiance appelée par la probité et la prudence est une condition de la participation à la vie publique car contribuer aux tâches de gouvernement n'est pas dominer mais servir. Envisager l'engagement civique au prisme de conceptions inspirées d'auteurs de l'Antiquité grecque et romaine oblitère la perception de l'importance sociale et politique attachée à la compétence morale.

Jean-Marc JOUBERT, « Qu'est-ce que vouloir ? »

La lecture de Spinoza, Marx, Schopenhauer, Nietzsche et Kant éclaire philosophiquement la notion de puissance de la volonté. Celle de volonté est analysée à partir de l'entrée du Dictionnaire Lalande : elle ne saurait être libre. Pour autant, elle est bien une puissance (nécessaire, donc), laquelle, pour rendre raison de nombre d'événements historiques, n'autorise pas à donner à l'Histoire un sens moral, sauf à postuler ce dernier selon une exigence *a priori*.